



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2574>

Intervention Nolwenn PONTOIZEAU - th. 2 Classe exceptionnelle

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès de Rennes 2018 - Interventions de l'ÉE au cours du congrès de Rennes



L'École Émancipée

Camarades, je suis exceptionnelle, vous êtes tous et toutes exceptionnel.les Vous et moi « méritons » donc d'accéder à la classe exceptionnelle. Je ne veux appartenir ni au vivier 1, ni au vivier 2, ni aux 20%, ni aux 80%. 100% d'entre nous doivent, avant leur départ en retraite, accéder à la hors classe (après 30 ans de lutte, c'est presque fait), puis à la classe exceptionnelle. Les viviers ne sont pas utiles : la pénibilité de l'exercice en Rep+ par exemple doit être mieux prise en compte au quotidien en terme de réduction du temps de service, d'allègement des effectifs, etc. Je ne m'étendrai pas sur les autres enseignants du vivier 1. Le Snes-Fsu s'est battu pour que chacune et chacun puisse accéder à la hors classe et v maintenant le faire pour l'accès de toutes et tous à la classe exceptionnelle. Et si on simplifiait les choses ? Oublions tous les grades et les corps qui nous séparent. Ne suffirait-il pas d'ajouter un douzième échelon qui corresponde à l'indice majoré du dernier échelon de la classe exceptionnelle dans le cadre d'une progression de carrière renouvelée ? Intégrons toutes et tous le même corps comme le propose Créteil dans son amendement 58 et que l'EE soutient, la même échelle d'avancement, le même rythme, parce que nous le valons bien !